



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4232

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly - Exercice 2012

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Pallega, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Hugué, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4232**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly - Exercice 2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales dispose que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

L'activité de gestion du boulevard périphérique nord de Lyon intervient dans le cadre d'un contrat de régie intéressée d'une durée de 9 ans conclu à compter du 4 janvier 2006.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil de Communauté au titre de l'exercice 2012, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et un rapport d'activités assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service. Pour la partie financière, elle reprend les comptes relatifs à la société délégataire et au service délégué qui donnent lieu à reddition dans les comptes de la Communauté urbaine de Lyon.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'exercice 2012 :

		Référence contractuelle Valeur 2012	2010	2011	2012	Variation 2011-2012	
						En %	Tendance
activité	trafic payant (millions de véhicules)	Non contractuel	17,21	17,59	17,30	- 1,6	↘
	gros entretien et renouvellement (M€)	6,69	6,44	1,19	6,08	+ 511	↗
qualité de service	attente moyenne au péage	10,8 s	14,7 s	14,3 s	15,6 s	+ 9,1	↗
	délai moyen d'intervention	5,88 min	4,50 min	4,53 min	4,56 min	+ 0,7	↗
	nombre d'heures de balisages	45 h	9,16 h	5,50 h	8,83	+ 60,5	↗
	taux de fraude	0,550 %	0,379 %	0,353 %	0,341 %	- 3,4	↘
finances (service)	recettes de péages	Non contractuel	28,4	32,0	31,1	- 2,8	↘

délégué) (en M€)	charges en reddition (hors frais de balisage)	6,63	6,06	6,02	6,29	+ 4,5	↗
finances (société dédiée) (en M€)	rémunération forfaitaire	1,67	1,60	1,64	1,67	+ 1,6	↗
	rémunération variable	Non contractuel	0,43	0,75	0,42	- 44,3	↘
	résultat net	Non contractuel	0,35	0,33	0,31	- 6,1	↘

Après 2 années de hausse, le trafic est en légère baisse, d'où une baisse des recettes de péage.

Les charges du service délégué sont en augmentation, en partie à cause de la hausse de la masse salariale. Ces charges restent néanmoins inférieures aux prévisions contractuelles de 5,1 %.

La qualité de service est toujours satisfaisante bien qu'en légère baisse. 3 indicateurs sont en dessous de la référence contractuelle. L'attente moyenne au péage reste supérieure à la référence.

Le montant de 6,08 M€ de gros entretien et renouvellement (GER) correspond aux opérations remises en cours d'année. L'écart de 9,1 % avec la référence contractuelle correspond à une économie réalisée par rapport au coût prévisionnel sur laquelle il est intéressé.

La rémunération variable, qui représente l'intéressement du délégataire, est en forte baisse après une année 2011 exceptionnelle. Le résultat net reste excédentaire.

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL le 14 octobre 2013. Il appartient donc au Conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 14 octobre 2013, comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2012 produit par la société Openly au titre du contrat de régie intéressée sur l'activité de gestion du boulevard périphérique nord de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.